



LECTURE DES FICHES TECHNIQUES

CARTE DE LOCALISATION

Carte de localisation des observations.

Source : « GT, octobre 2020 » (données fournies par le CIRAD Réunion croisant l'ensemble des données partenaires) ou « PNRUN, 2022 » (avec ajouts récents aux données susmentionnées).



PICTOGRAMMES

100

Cette espèce est inscrite sur la liste de 100 établie par le Comité français de l'UICN et le SSC Invasive Species Specialist Group de l'UICN, figurant parmi les plantes les plus envahissantes au monde.

5

Niveau d'invasibilité selon l'échelle de Lavergne C., 2016.

Seuls les niveaux mentionnés dans les fiches techniques de ce guide sont décrits ici.

5 : très envahissante, dominante ou co-dominante à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou perturbés (perturbations naturelles : chablis et autres trouées, coulées volcaniques, glissements de terrain) avec de fortes densités. Il s'agit des espèces « transformers ».

4 : moyennement envahissante, se propageant spontanément à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou faiblement perturbés par les activités humaines, avec des densités plus ou moins importantes, sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation.

3+ : envahissante dans les milieux anthropisés, c'est-à-dire perturbés par les activités humaines (friches, terrains vagues, végétation secondaire, cultures, pâturages, plantations forestières, jardins, bords de route, ...), mais aussi présente

dans certains milieux naturels sans montrer pour le moment un comportement envahissant (espèce qualifiée d'émergente ou potentiellement envahissante en milieu naturel).

2P : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée, et surtout montrant un comportement envahissant (multiplication importante, expansion récente, propagation imminente) dans seulement une ou deux localités de l'île. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde

2 : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée dans une ou plusieurs localités, mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde



Cette espèce est interdite d'introduction et de tous usages sur le territoire réunionnais par l'arrêté du 1^{er} avril 2019.

PAPAYE MARRON

NOM LATIN : *Tetrapanax papyrifer*

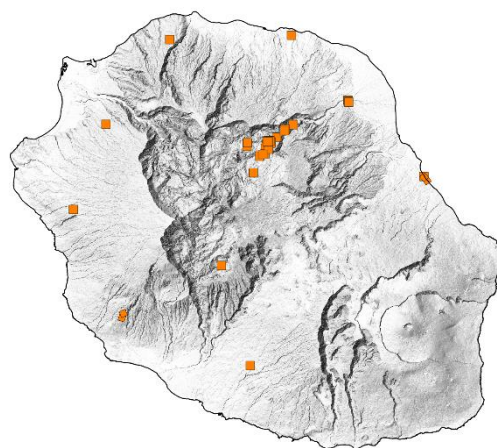
SYNONYMES : *Aralia papyrifera*

AUTRES NOMS : Plante à papier de riz

FAMILLE : Araliaceae

ORIGINE : Taiwan, Chine (Sud), Japon

4



■ Observations de *Tetrapanax papyrifer*

0 10 20 30 km

Source : PNRUN, 2022.



Invasion sur la route de Salazie

©S. Michel, PNRUN



Feuilles

©S. Michel, PNRUN



Lutte manuelle

©S. Michel, PNRUN



Inflorescences

©Mi aime a ou

DESCRIPTION & IMPACTS

Une fiche descriptive détaillée est disponible sur le site du Groupe Espèces Invasives Réunion au [lien suivant](#).

Cet arbuste, au port similaire à celui d'un papayer, est cultivé pour son aspect ornemental et ses propriétés médicinales. En Chine, la moelle de sa tige servait à la fabrication du papier de riz, qui lui a conféré son nom. Il présente une rusticité importante puisque les cyclones Batsiraï et Emnati de 2022 n'ont eu aucun impact sur les stations connues.

Cette espèce ne figure pas sur la liste des 153 plantes interdites sur La Réunion, mais elle est déjà interdite à Mayotte. Elle est également envahissante à Hawaï, sur les îles Lords Howe et Norfolk (Australie) et en Nouvelle Calédonie. (CBNM, 2018)

HABITATS COLONISÉS

Le papaye marron se développe sur les bords de route ensoleillés, à la mi-ombre, et en lisière de forêt. Il apprécie des sols drainants et frais à faible pente.

A La Réunion, il a été signalé sur 24 stations dans le cirque de Salazie, 3 petites stations secteur Rivière du mât les hauts et Bengali (commune de Saint-André et Bras-Panon), une petite station d'une dizaine d'individus à La Montagne (chez un privé), à Bois de Nêfles Saint-Paul, au Tremblet et Rivière de l'Est. Des témoignages confirment également sa présence dans le cirque de Cilaos à Palmiste rouge, et à la Plaine des Palmistes. (Document de travail PNRUN, 2022)

ÉCOLOGIE

Mode de reproduction : Sexuée hermaphrodite (pollinisation par les abeilles), et végétative (stolons et rejets de souche).

Mode de dissémination : Elle est disséminée par le vent et par les oiseaux.

Banque de graines : Faible viabilité des graines et faible pourcentage de germination. (Perdue, R. E. et al, 1961)



MÉTHODES DE LUTTE

Prévention et lutte précoce

Au regard du statut encore précoce de l'invasion par cette espèce sur le territoire réunionnais, il est primordial d'être vigilant sur le signalement des nouveaux individus en parallèle de l'effort de lutte. Il est également important de sensibiliser et de diffuser l'information sur cette plante encore mal connue.

Le Tetrapanax est capable de produire des drageons autonomes issus des racines, à plus de 10 mètres du pied-mère. Il est donc nécessaire de sillonner méticuleusement la zone de lutte préalablement à toute action, afin de n'oublier aucun individu.

Méthodes de gestion

Méthode manuelle/physique

ARRACHAGE : L'arrachage manuel est impossible.

COUPE : La coupe au sabre se fait facilement car l'intérieur de la plante est spongieux.

BARRIÈRE : Si la lutte n'est pas possible et que le but est d'éviter sa propagation, il est possible d'installer une barrière anti-rhizomique pour contrer la propagation des rejets qui peuvent être nombreux. (Recommandation de divers sites de jardinage)

Méthode chimique

Limitez au maximum l'usage d'herbicides aux situations sans méthode alternative. Respectez strictement la réglementation en vigueur. L'utilisation de produits chimiques a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.

TRAITEMENT DE SOUCHE : En Australie, le glyphosate est utilisé pour contrôler la plante à papier de riz, par application de glyphosate sur l'écorce basale ou sur les souches coupées, avec une dilution d'une part de produit pour 1,5 part d'eau. (NSW Government, 2018)

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES



La tige et les feuilles sont densément recouvertes de poils fins. Ce duvet, ainsi que le pollen de la plante, ont déjà été reporté comme étant irritants et allergènes, pouvant causer des dermatites sévères. Il est important de se protéger en conséquence lors de la lutte. (Chimera, C., 2018)

